



## BULLETIN D'INSCRIPTION

# VIDE-GRENIERS DE PÉRIGNY 31 AOUT 2025 PARC DE COUREILLES

A retourner au 11 rue des Pivoines 17180 Périgny

Tél : 06 18 28 46 39

Mail: vide.greniers.sdc@gmail.com

### IMPORTANT

Il n'y aura pas de remboursement en cas de désistement sauf annulation due à une décision Préfectorale ou climatique.  
L'association Les Scènes de Coureilles décline toute responsabilité en cas de vol ou dégradation.

**Vous devez laisser votre emplacement propre sans déchets, un sac poubelle vous sera remis**

### **CE VIDE-GRENIERS NE S'ADRESSE QU'AUX PARTICULIERS**

Nom et Prénom de l'exposant : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

N° de téléphone : .....

Adresse mail (**en majuscules**) : .....

### **La photocopie d'une pièce d'identité est à joindre obligatoirement (CNI ou Passeport)**

N° ..... délivré le .....

Préfecture de .....

**4 € le mètre linéaire (minimum 3 mètres / 1 véhicule tous les 3 mètres)**

**Nbre véhicule léger : ..... Nbre véhicule avec remorque : ..... Nbre fourgon : .....**

Je réserve..... mètre(s) linéaire(s) x 4€ = .....€

Règlement par chèque à l'ordre de « les scènes de Coureilles »

**Tous dossiers incomplets ou modifiés ne seront pas pris en compte.**

Je soussigné(e)..... atteste sur l'honneur  
ne pas participer à plus de 2 manifestations de cette nature au cours de l'année civile et avoir pris connaissance  
du règlement du vide greniers et de l'arrêté municipal qui régleme la circulation sur le vide-greniers .

Fait à : .....

Le : .....

Signature obligatoire :



## REGLEMENT A GARDER SUR VOUS

--- Organisé par l'association « Les Scènes de Coureilles », le vide greniers est ouvert **uniquement aux particuliers**. Cette manifestation est soumise à la circulaire ministérielle du 12.08.87 (J.O du 23.08.87) sur les ventes d'objets par les particuliers sur les marchandises aux puces.

- ☐ Le droit de participation est de 4€ le mètre linéaire (minimum 3 mètres) acquitté à l'inscription.
- ☒ Les exposants seront accueillis dès 06h30 et ce jusqu'à 09h00. Les places non occupées à cette heure pourront être redistribuées, à des exposants en attente. Par arrêté municipal et pour des raisons de sécurité, la circulation sera interdite dans l'enceinte de la manifestation à tous les véhicules de 9h00 à 18h00.
- ☒ Un emplacement sera attribué à chaque exposant. Chacun est tenu de le respecter.
- ☐ Les exposants seront guidés dès leur arrivée par les membres de l'association.
- ☐ Les exposants sont tenus d'être couverts par un contrat d'assurance personnel (RESPONSABILITE CIVILE).
- ☒ Les exposants sont autorisés à garder leur véhicule **uniquement sur leur emplacement**.
- ☐ Une copie de pièce d'identité ainsi que la signature du bulletin d'inscription servant d'attestation sur l'honneur seront fournies à l'inscription.
- ☐ L'association organisatrice ne sera en aucun cas responsable des détériorations ou des vols.
- ☒ **Un sac poubelle sera distribué à chaque exposant. Il est impératif de ne rien laisser sur le terrain à votre départ. Il n'y aura pas de benne pour les encombrants sur le site.**
- ☐ Les dossiers doivent être accompagnés du règlement, de la copie recto verso de la pièce d'identité du responsable du stand, d'une autorisation parentale pour les mineurs, d'une attestation déclarant que votre participation est exceptionnelle et que vous vous engagez à ne vendre que des objets personnels et usagés. Ne pas oublier de signer le bulletin d'inscription.

### SEULS LES DOSSIERS SERONT PRIS EN COMPTE

- ☒ Une fois sur votre emplacement, si vous devez ressortir un véhicule, la sortie se fera avant 9h00.

En cas de besoin ou d'urgence s'adresser aux bénévoles des Scènes de Coureilles

*NOUS VOUS SOUHAITONS UNE AGREABLE JOURNEE ET DE BONNES VENTES*

LES SCENES DE COUREILLES